

Réunion d'information Terminales

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

www.parcoursup.fr





CANDIDATURES - ADMISSION 2020

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte
des formations

22 JANVIER - 12 MARS INCLUS
Inscription et
formulation des vœux

13 MARS - 2 AVRIL INCLUS
Confirmation
des vœux

19 MAI - 17 JUILLET
Phase
d'admission

CANDIDATURES - ADMISSION 2020

22 janvier
12 mars (23h59)

JE M'INSCRIS
sur Parcoursup
JE SAISIS &
J'ENREGISTRE
MES VŒUX

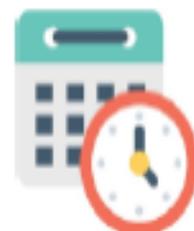
Jusqu'au
2 avril (23h59)

JE FINALISE
MES DOSSIERS
&
JE CONFIRME
CHACUN DE MES VOEUX



Après le 12 mars (23h59)

✓ Je ne peux plus ajouter de vœu ou remplacer un vœu par un autre.



Après le 2 avril (23h59)

✓ Je ne peux plus rien modifier dans mes dossiers.

ÉTAPE 1 : JE CRÉE MON DOSSIER PARCOURSUP (INSCRIPTION)

A partir du 22 janvier



Je m'inscris sur Parcoursup

N° de dossier :

Mot de passe :

Connexion

[N° de dossier ou mot de passe oublié ?](#)

[Créer mon dossier 2020](#)

Les deux éléments nécessaires pour m'inscrire :

- une **adresse mail** valide et consultée régulièrement,
- l'**INE** (identifiant national élève) présent sur le relevé de notes des épreuves anticipées du bac et sur les bulletins scolaires.

Je vérifie attentivement, corrige et complète si nécessaire toutes les informations déjà pré-remplies.



Foire aux questions

Pour tout savoir sur la procédure d'inscription sur la plateforme :

www.parcoursup.fr Accueil ► Questions fréquentes

► Les étapes Parcoursup ► S'inscrire sur la plateforme

✓ Un **numéro de dossier** m'est attribué.

✓ Je définis mon **mot de passe**.

Je les conserve soigneusement.

Ils me seront demandés à chaque nouvelle connexion.

22 JANVIER -->

ÉTAPE 2 : MES CANDIDATURES

--> 2 AVRIL

1. J'enregistre mes vœux en utilisant le moteur de recherche des formations avant le 12 mars.

Je constitue progressivement ma liste de vœux jusqu'au 12 mars.



Recherche des formations

🔍 Droit | ✕

✕ Effacer les filtres

770 formations correspondent à votre recherche

Taux d'accès ▼

Types d'établissement

- Établissements Publics 647/ 690
- Établissements Privés 123/ 127

Apprentissage

- Formations en apprentissage 73/ 74
- Formations hors apprentissage 697/ 743

Aix Marseille Université - Site d'Arles (13)
Licence - Droit

[Voir la fiche](#) [Formations similaires](#)

Taux d'accès 100%

Général	Techno	Pro
71%	15%	12%

CNED (Chasseneuil-du-Poitou - 86) 🖥️
BTS - Services - Assurance

[Voir la fiche](#) [Formations similaires](#)

Taux d'accès 100%

Général	Techno	Pro
56%	33%	11%

Campus des Comtes de champagne - URCA (Troyes -

Taux d'accès





CE QUE JE DOIS SAVOIR POUR MES CANDIDATURES

≠

⊙ Formations **sélectives**

--▷ BTS, DUT, DCG, CPGE, DNMADE, Licences sélectives, Écoles de commerce & d'ingénieurs, IFSI, EFTS, IEP, ...

⊙ Formations dites « **non sélectives** »

--▷ Licences non sélectives, PASS (Parcours d'accès spécifique santé) --▷ **accès dans la limite des capacités d'accueil.**

- ▣ **10 vœux maximum** (qu'il s'agisse de vœux simples ou multiples) pour des formations sélectives ou non sélectives dans les lieux de mon choix.
- ▣ Ces vœux ne sont **pas classés**.
- ▣ **Vœux multiples** (BTS/BTSA, DUT, DN MADE, DCG, CPGE, IFSI, EFTS, Ecoles d'ingénieurs & de commerce, 7 IEP du « Réseau ScPo »)
 - Un vœu multiple est composé de **plusieurs sous-vœux**. Chaque sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné.
Exemple : Je demande le BTS Communication dans 6 lycées --▷ J'ai formulé 1 vœu multiple et 6 sous-vœux.
 - Un vœu multiple peut comprendre **10 sous-vœux maximum**.
 - **20 sous-vœux maximum au total pour l'ensemble des vœux multiples**
Cas particuliers : pour les regroupements d'écoles d'ingénieurs et de commerce, regroupements d'IFSI et d'EFTS, IEP du Réseau ScPo, le nombre de sous-vœux n'est pas limité et n'est pas décompté dans le nombre maximum de sous-vœux autorisés.
 - Un vœu multiple **compte pour un seul vœu parmi les 10 vœux possibles**.

Exemple, la liste ci-dessous comporte :

- ★ 2 vœux sur 10 vœux possibles
- ☆ 3 sous-vœux sur 20 sous-vœux possibles.

CANDIDATURES

- ✓ Vœu
- ✓ Vœu multiple - sous-vœux

Formation	Type	Etat	Pour modifier, compléter, confirmer, supprimer
★ Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole (Public) 🏛️ Licence - Economie et gestion Parcours : Economie gestion		© Vous êtes dans le secteur	<input type="button" value="☰ Détails..."/>
★ Vœu multiple national : DUT - Service - Gestion des entreprises et des administrations			
☆ I.U.T du Limousin - site de Brive Brive-la-Gaillarde (19) DUT - Service : Gestion des entreprises et des administrations	DUT		<input type="button" value="☰ Détails..."/>
☆ I.U.T. de Bordeaux - Site Bordeaux-Bastide Bordeaux (33) DUT - Service : Gestion des entreprises et des administrations	DUT		<input type="button" value="☰ Détails..."/>
☆ I.U.T. de Bayonne Anglet (64) DUT - Service : Gestion des entreprises et des administrations	DUT		<input type="button" value="☰ Détails..."/>

✓ Je peux demander les **licences non sélectives** et le **PASS** dans l'académie de mon choix, mais il y a **sectorisation géographique**. Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique quand les formations sont très demandées et ne peuvent accueillir tous les candidats. Un pourcentage maximum de **candidats hors secteur** est alors fixé par le recteur. Le secteur est indiqué sur Parcoursup lors de la formulation des vœux. Pour les **formations sélectives**, il n'y a **pas de sectorisation géographique**.

✓ **Chaque formation n'a connaissance que des vœux qui la concernent**. Elle n'a pas connaissance des autres vœux que je formule.



Foire aux
questions

Pour tout savoir sur la procédure de saisie et d'enregistrement des vœux : www.parcoursup.fr

Accueil ► Questions fréquentes ► Les étapes Parcoursup ► Formuler ses vœux



2. Je finalise mes candidatures avec les éléments demandés avant le 2 avril (23h59).



OBLIGATOIRE

- ▶ Je saisis mon « **projet de formation motivé** » pour chaque vœu ou sous-vœu (1500 caractères maximum).
- ▶ Je renseigne la rubrique « **Préférences et autres projets** » --▶ rubrique composée de 2 parties : « **Ma préférence** » / « **Autres projets** ». Son contenu n'est pas transmis aux formations.

FACULTATIF

- ▶ Je renseigne la rubrique « **Activités et centres d'intérêt** » --▶ elle est composée de 4 sous-rubriques (1500 caractères chacune) : « **Expériences d'encadrement ou d'animation** » / « **Engagement citoyen et bénévolat** » / « **Expériences professionnelles et stages** » / « **Pratiques sportives et culturelles** ».

22 JANVIER -->

ÉTAPE 2 : MES CANDIDATURES

--> 2 AVRIL

3. Je confirme chaque vœu avant le 2 avril (23h59), une fois les dossiers complétés.



Cette confirmation est indispensable : **seuls les vœux confirmés seront étudiés par les établissements.**



Foire aux questions

Pour tout savoir sur la procédure de saisie et d'enregistrement des vœux : www.parcoursup.fr

Accueil ► Questions fréquentes ► Les étapes Parcoursup ► Renseigner son dossier / Confirmer ses vœux



Les « fiches Avenir » renseignées par le lycée

- Ce sont des documents essentiels du dossier de chaque élève transmis aux formations demandées *via* Parcoursup.
- Il y a une « Fiche Avenir » spécifique à chaque vœu.

Chaque « fiche Avenir » comprend :

- pour chaque discipline, la **moyenne** des deux premiers trimestres, le **classement** de l'élève dans la classe, l'effectif de la classe et l'**appréciation** du professeur ;
- une **appréciation complémentaire sur le profil de l'élève**, renseignée par les professeurs principaux (méthode de travail, autonomie, engagement citoyen et esprit d'initiative) ;
- pour chaque vœu, l'**avis du chef d'établissement** sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation demandée.



Consultation des « Fiches Avenir »

- **A partir du 30 mars**, je vérifie qu'il n'y a pas d'erreurs dans les **notes** saisies et je consulte les éléments de **classement**.
- **A partir du 19 mai**, je peux consulter les **appréciations** des professeurs et l'**avis** du chef d'établissement.

19 MAI --> ÉTAPE 3 : ADMISSION / INSCRIPTION --> 11 SEPTEMBRE

19 mai - 17 juillet

**PHASE PRINCIPALE
D'ADMISSION**

INSCRIPTION

dans la formation
que j'ai acceptée

17-24 JUIN

Épreuves
du Bac

▼
Suspension
de la
procédure
d'admission

25 juin

11 septembre

**PHASE
COMPLÉMENTAIRE**

**A partir du 8 juillet
Sollicitation de la CAES**

4. Le 19 mai, je prends connaissance des réponses des formations pour chaque vœu & sous-vœu.



A partir du **19 mai** et jusqu'au **17 juillet**, je reçois les propositions d'admission **en continu et au fur et à mesure**.

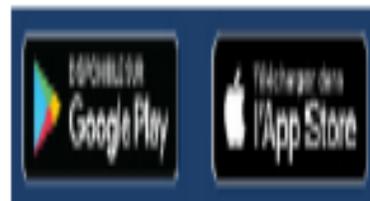
Je dois donc **surveiller régulièrement mes messages**.

Chaque fois qu'un candidat confirmera ou renoncera à une proposition reçue, il libèrera des places qui seront ensuite proposées à d'autres candidats. **Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.**

19 MAI --> ÉTAPE 3 : ADMISSION / INSCRIPTION --> 11 SEPTEMBRE

Quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :

- ✓ dans ma **messagerie personnelle** (via l'adresse mail demandée au moment de l'inscription sur Parcoursup) ;
- ✓ par **SMS** (c'est pourquoi un numéro de mobile est demandé au moment de l'inscription sur Parcoursup) ;
- ✓ sur mon portable via l'**application Parcoursup**, si je l'ai téléchargée ;
- ✓ dans la **messagerie intégrée à mon dossier sur Parcoursup**.



19 MAI --> ÉTAPE 3 : ADMISSION / INSCRIPTION --> 11 SEPTEMBRE

5. Je réponds à toutes les propositions dans les délais indiqués sur la plateforme Parcoursup.

- ▣ Je reçois une **réponse pour chacun de mes vœux et sous-vœux**.
- ▣ Les **réponses possibles** des formations à partir du 19 mai :

Formations sélectives BTS, DUT, CPGE, IFSI, EFTS, écoles...	Formations « non sélectives » Licence / PASS
<input type="checkbox"/> « Oui »	<input type="checkbox"/> « Oui »
<input type="checkbox"/> « Oui, en attente d'une place »	<input type="checkbox"/> « Oui, en attente d'une place »
<input type="checkbox"/> « Non »	<input type="checkbox"/> « Oui-si »
	<input type="checkbox"/> « Oui-si, en attente d'une place »

▸ « **Oui-si** » --> J'ai une proposition d'admission et la formation me propose de suivre un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, soutien, tutorat ...) permettant de renforcer ma capacité à réussir dans la formation. Je serai accepté dans cette formation uniquement si j'accepte de suivre ce parcours de formation personnalisé.

▸ « **Oui ou Oui-si, en attente d'une place** » --> Je suis sur liste d'attente.

▸ « **Non** » --> Je suis refusé définitivement dans cette formation.

19 MAI --> ÉTAPE 3 : ADMISSION / INSCRIPTION --> 11 SEPTEMBRE

▣ **Si j'ai une proposition d'admission (Oui ou Oui-si), je dois obligatoirement y répondre dans les délais indiqués sur la plateforme.**



Les **délais pour répondre** :

> entre le 19 et le 23 mai inclus : **5 jours** au maximum (J+4)



> le 24 mai : **4 jours** au maximum (J+3)

> à partir du 25 mai : **3 jours** au maximum (J+2)

N.B. Pendant les épreuves du bac (17-24 juin inclus), les délais de réponse sont suspendus et l'envoi des propositions d'admission est interrompu.



Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chaque proposition d'admission dans mon dossier Parcoursup.

Si je ne réponds pas dans les délais, **mes vœux en attente et propositions d'admission sont considérés comme abandonnés** (sauf celle déjà acceptée, le cas échéant).

19 MAI --> ÉTAPE 3 : ADMISSION / INSCRIPTION --> 11 SEPTEMBRE

- ▣ **Si j'ai une proposition d'admission (Oui ou Oui-si), je dois obligatoirement y répondre dans les délais indiqués sur la plateforme.**



Les **délais pour répondre** :

> **entre le 19 et le 23 mai inclus : 5 jours** au maximum (J+4)



> **le 24 mai : 4 jours** au maximum (J+3)

> **à partir du 25 mai : 3 jours** au maximum (J+2)

N.B. Pendant les épreuves du bac (17-24 juin inclus), les délais de réponse sont suspendus et l'envoi des propositions d'admission est interrompu.



Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chaque proposition d'admission dans mon dossier Parcoursup.

Si je ne réponds pas dans les délais, **mes vœux en attente et propositions d'admission sont considérés comme abandonnés** (sauf celle déjà acceptée, le cas échéant).



- ▣ Si je reçois **plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si), je ne peux en accepter qu'une seule.**

⇒ Lorsque j'accepte une proposition, je renonce aux autres propositions.

- ▣ Je peux accepter une proposition tout **en maintenant mes candidatures sur des formations sur lesquelles je suis « en attente »** ---> **Je dois l'indiquer sur la plateforme.**

19 MAI --> ÉTAPE 3 : ADMISSION / INSCRIPTION --> 11 SEPTEMBRE

✓ FACULTATIF --> Le **RÉPONDEUR AUTOMATIQUE**



A partir du 19 mai, je peux activer le **répondeur automatique** si j'ai un ou plusieurs vœux en attente.

Cette option me permet, lorsque je suis sûr de mes choix, d'organiser tous mes vœux "en attente" (hors vœux en apprentissage) par **ordre de préférence** pour que le répondeur automatique puisse répondre positivement à ma place aux propositions d'admission reçues.

✓ OBLIGATOIRE (sauf si j'ai activé le répondeur automatique) --> Le **POINT D'ÉTAPE : 29 JUIN 2020**



Je ne suis concerné que si j'ai encore des vœux « en attente » : je dois indiquer le ou les vœux « en attente » que je souhaite maintenir. Je dois répondre dans un **délai de 3 jours (au plus tard le 1^{er} juillet)**. Si ce délai n'est pas respecté, le ou les vœux « en attente » que j'avais maintenus jusqu'alors seront considérés comme abandonnés.

6. Je m'inscris dans l'établissement dont j'ai accepté définitivement la proposition.



Après avoir accepté une proposition d'admission, je dois effectuer mon **inscription administrative** dans l'établissement dans le respect des délais réglementaires.

Les modalités d'inscription pour chaque formation seront indiquées sur Parcoursup.

▷ Et si je n'ai que des vœux en attente ?

- ▣ **Des places vont se libérer au fur et à mesure que d'autres candidats vont renoncer à leurs vœux.**

Une alerte me sera envoyée dès que j'aurai une proposition.

- ▣ Mes vœux en attente sont **maintenus automatiquement**, je n'ai rien à faire.



Ma position en liste d'attente est indiquée en face de chaque vœu, elle évoluera au fur et à mesure que des places vont se libérer. Différents indicateurs sont disponibles pour me permettre de mieux comprendre et évaluer ma position en liste d'attente (voir ci-dessus p. 3).

- ▣ Je participe à la **phase complémentaire du 25 juin au 11 septembre 2020.**

--▷ La phase complémentaire me permet de **formuler de nouveaux vœux** dans des formations qui ont des **places disponibles** (10 nouveaux vœux maximum).

▷ Et si je n'ai que des réponses négatives ? (cas où je n'ai demandé que des formations sélectives)

- ▣ Je participe à la **phase complémentaire du 25 juin au 11 septembre 2020.**

- ▣ **A partir du 8 juillet**, je sollicite l'**accompagnement de la CAES.**

Si je formule au moins un vœu en phase complémentaire, je peux demander (via mon dossier Parcoursup) l'accompagnement individualisé de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de mon académie pour m'aider à trouver une formation qui me convienne.

Pour toutes les questions durant la procédure



Dans tous les cas, sollicitez un entretien individuel avec un **psychologue de l'Éducation nationale** au sein de votre **lycée** ou dans un **Centre d'Information et d'Orientation** pour faire le point.



Pour vous aider : Prendre rendez-vous au Centre d'information et d'orientation



23 avenue Robert Schuman
BT Emploi Les Terrres-Neuves
33130 **BEGLES**

Tél : 05 57 59 00 80



Ouvert à tout public (collégiens, lycéens, étudiants, adultes) :

Lundi au vendredi: 9h-17h sur RV

Ouvert pendant les congés scolaires.

MERCI pour votre attention.

Avez-vous des questions?



STATISTIQUES POST-BAC



Vous trouverez dans ce dossier toutes les statistiques de l'après bac dans l'académie de Bordeaux.

Les statistiques d'admission en école d'architecture et de paysage, école de commerce, en BTS/BTSA, en DUT, DEUST, DCG, en CPGE, en formations ingénieurs, en licence, en mention complémentaire, en formations préparatoires à l'enseignement supérieur, en formations paramédicales et sociales



Admissions

et tous les résultats des BTS publics, privés sous contrat et privés hors contrat.



Résultats des BTS

JOURNÉES PORTES OUVERTES DES UNIVERSITÉS



Licences - Doubles Licences - DCG - Formations santé - Coursus master ingénierie - DUT...



ATTENTION Le site Victoire (Université de Bordeaux) étant inaccessible, les conférences et stands d'information en Sciences de l'Homme sont relocalisés sur le campus de Pessac.

Voir ci-dessous p. 5.

Conférences sur l'offre de formation / **Rencontres** d'enseignants, d'étudiants et de personnels d'orientation
Stands vie pratique, logement, restauration, bourses, handicap, associations étudiantes / **Visite** des locaux

VENDREDI 31 JANVIER & SAMEDI 1^{er} FÉVRIER (matin) 2020

Focus sur les Parcours d'accès aux études de santé (1/2)

Nouveauté
2020

L'objectif : la PACES disparaît et de nouveaux parcours d'accès aux études de santé sont mis en place pour diversifier les profils des étudiants et garantir des poursuites d'études et perspectives d'insertion variées

Trois principes :

- > Possibilité d'accéder aux études de santé après une, deux ou trois années d'études à l'université ou de poursuivre vers un diplôme de licence
- > Deux chances pour candidater aux études de santé tout au long de son parcours de 1^{er} cycle
- > Suppression du concours : les candidats sont évalués sur leurs résultats en licence

Deux parcours proposés sur Parcoursup cette année par les universités pour accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie :

> Une licence avec option « accès santé » (L.AS)

Exemple : licence de Droit, SVT, Gestion économie avec des enseignements supplémentaires liés à l'option santé

> Un parcours spécifique « accès santé » (PASS) avec une option d'une autre discipline

Exemple : PASS option Droit, PASS option biologie etc.

A savoir :

- Tous les profils auront des formations adaptées pour candidater en santé : les profils scientifiques pourront choisir entre PASS et L.AS, les profils non scientifiques auront accès à un large panel de L.AS dans des domaines variés
- Les candidats ont les mêmes chances d'accéder aux études de santé via une L.AS ou un PASS

Je suis en terminale et je veux faire des études de santé

(maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie)

Quelles formations me sont proposées par les universités ?

Deux exemples

Une licence avec une option « accès santé » *

L.A.S

Sonia aimerait être pharmacienne ou chirurgien-dentiste et s'intéresse aux sciences



Elle choisit une licence de chimie qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui propose des enseignements liés à l'option « accès santé »

✓ Si Sonia valide sa 1^{re} année de licence, elle pourra candidater dans les filières de santé pharmacie ou odontologie

✗ Si Sonia ne valide pas sa 1^{re} année de licence, elle ne peut pas candidater aux études de santé

☞ elle est admise en 2^e année de pharmacie

☑ elle poursuit en 2^e année de chimie

elle peut redoubler cette 1^{re} année

elle peut se réorienter via **Parcoursup**

et elle peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

Un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline *

PASS

Nicolas aimerait être médecin ou sage-femme et aime la littérature



Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique « accès santé » et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels

✓ Si Nicolas valide sa 1^{re} année de licence, il candidate dans les filières de santé médecine ou maïeutique

✗ Si Nicolas ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette année

☞ il est admis en 2^e année de médecine

☑ il poursuit en 2^e année de lettres

il doit se réorienter via **Parcoursup**

et il peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

Nouveauté
2020

Capacité d'accueil du PASS Université de Bordeaux - Rentrée 2020 : 1400 places

à communiquer oralement lors de la présentation « La réforme de l'accès aux études de santé » - Journée de l'Enseignement supérieur

Capacité d'accueil lycéens en LAS - Rentrée 2020

Université de Bordeaux (245 places au total)

- ⊙ LAS Droit Pessac : 30 places
- ⊙ LAS Droit Agen : 30 places
- ⊙ LAS Droit Périgueux : 30 places
- ⊙ LAS Economie-Gestion : 35 places
- ⊙ LAS Biologie : 80 places
- ⊙ LAS Chimie : 40 places
- ⊙ LAS Psychologie : 20 places
- ⊙ LAS STAPS : 30 places

Université Bordeaux Montaigne

- ⊙ LAS Philosophie : 35 places
- En savoir plus sur cette LAS : <https://bit.ly/2TCrPSv>

Université de Pau et es Pays de l'Adour

- ⊙ LAS Biologie : 60 places

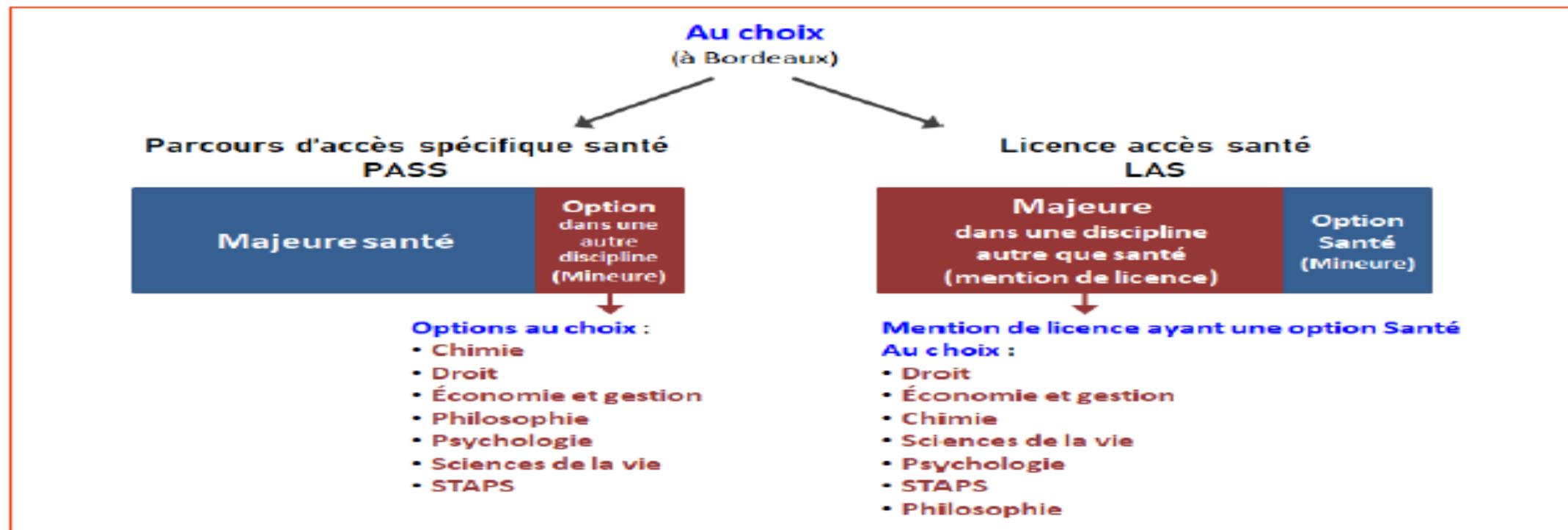
*Source : chiffres communiqués oralement lors de la présentation « La réforme de l'accès aux études de santé »
Journée de l'Enseignement supérieur (Pessac, le 15.01.2020)*

ACCÈS à la L.AS --> Formation dite « **non sélective** ».

Les candidats peuvent accéder aux formations non sélectives à l'université dans la limite des capacités d'accueil.

Les candidats sont classés au regard de leurs dossiers de candidatures selon les critères généraux d'appréciation de la licence socle.

Comment choisir entre PASS et L.AS ?



Votre choix du dépend de votre **projet** et de vos **points forts** :

- si vous êtes **très intéressé** par des études de santé, que vos **points forts** se situent dans les matières qui y sont liées et que vous n'avez pas d'autres projets, vous pourrez choisir le **PASS**, en vous interrogeant sur l'**option disciplinaire** qui vous intéresse le plus pour une éventuelle poursuite d'étude en dehors des formations de santé ;
- si vous êtes intéressé par des études de santé mais **hésitez encore** avec une autre voie ou que vos **points forts** se situent dans des matières qui en sont éloignées, vous pourrez choisir une **L.AS** dans le **domaine qui vous intéresse le plus en dehors de la santé** et où vous pourrez vous épanouir et réussir.